

SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE
DE CHAUMONT – CONTAMINE SARZIN – MINZIER
74270 MINZIER

RÉUNION DU 24/07/2023
PROCÈS-VERBAL

Par suite d'une convocation en date du 17 juillet 2023, les membres composant le comité du Syndicat Intercommunal de Chaumont, Contamine-Sarzin et Minzier se sont réunis lundi 24 juillet 2023 à dix-neuf heures trente minutes sous la présidence de Carole ETTORI, Présidente.

Présents : ETTORI Carole, CHATAGNAT André-Gilles, CANICATTI Georges, BAUDET Alexandre, ESTEULLE Laurent, FOEX Romain, REY-GORREZ Sébastien.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Absents excusés : COURLET Jérémie (remplacé par REY-GORREZ Sébastien, suppléant), MANTILLERI Éric (a donné pouvoir à CHATAGNAT André-Gilles), CHEN Carole (a donné pouvoir à ESTEULLE Laurent)

La présidente ayant ouvert la séance à 19h30 et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du comité. A été nommé secrétaire : REY-GORREZ Sébastien.

Le compte-rendu de la séance précédente du 26 juin 2023 est approuvé à l'unanimité.

● **Devis informatique maternelle**

Mme la Présidente présente le devis de la société Y-CLIC suite à la demande des enseignants pour équiper informatiquement les classes de maternelle.

Le devis comporte 3 écrans 65 pouces, 3 extensions de garantie à 5 ans sur site des écrans, 3 ordinateurs Windows intégrés et 3 packs clavier-souris sans-fil pour la partie Windows.

Les écrans sont livrés avec les fixations murales de base et le SIVU devra les fixer sur les différents murs. Le devis s'élève à 11 325.60 € TTC soit 9 438.00 € HT.

Mme la Présidente demande au comité de bien vouloir délibérer.

M. CHATAGNAT s'étonne de cette demande et rappelle que les enseignants doivent faire leur demande de matériel en fin d'année civile et non en fin d'année scolaire, afin de prévoir la dépense au budget. Cette dépense n'ayant été prévu au budget 2023, il propose de la reporter au budget 2024. Les membres du SIVU approuvent cette proposition et décident d'inscrire cette dépense au budget 2024.

● **DEL17_2023 : Modification du tableau des emplois au 01/09/2023**

Mme la Présidente informe le comité :

- du départ en fin d'année scolaire de deux agents contractuels arrivés pendant l'année scolaire ;
- du souhait de Mme CIURUSNIUC Alexandra de ne plus s'occuper du nettoyage de la salle de restaurant mais garder la surveillance des enfants le midi ;
- du souhait de Mme DAINE-GUILBARD Wendy de ne plus s'occuper de la surveillance des enfants pendant la garderie du soir ;

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Comité Syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant le tableau des emplois adoptés par le comité syndical le 20 février 2023,

Considérant que Mme Alexandra CIURUSNIUC a demandé à ne plus s'occuper du nettoyage de la salle de restaurant,

Considérant que Mme Wendy DAINÉ-GUILBARD a demandé à ne plus s'occuper de la surveillance des enfants pendant la garderie du soir,

Considérant la nécessité de modifier ces postes,

Considérant la nécessité de supprimer un poste d'adjoint technique à temps non complet à 13.70/35^{ème} en raison des nécessités de service,

Considérant la nécessité de supprimer un poste d'adjoint d'animation à temps non complet à 28/35^{ème} en raison des nécessités de service,

Considérant la nécessité de créer un poste d'adjoint technique à temps non complet à 15/35^{ème} en raison des nécessités de services,

Considérant la nécessité de créer un poste d'adjoint technique à temps non complet à 6.10/35^{ème} en raison des nécessités de services,

Considérant la nécessité de créer un poste d'adjoint d'animation à temps non complet à 25/35^{ème} en raison des nécessités de service,

Madame la Présidente propose à l'assemblée délibérante :

FONCTIONNAIRES :

- la **suppression** d'un emploi d'adjoint technique, permanent à temps non complet, à 13.70/35^{ème} en vue des nécessités de service ;
- la **suppression** d'un emploi d'adjoint d'animation, permanent à temps non complet, à 28/35^{ème} en vue des nécessités de service ;
- la **création** d'un emploi d'adjoint technique, permanent à temps non complet, à 15/35^{ème} ;
- la **création** d'un emploi d'adjoint technique, permanent à temps non complet, à 6.10/35^{ème} ;
- la **création** d'un emploi d'adjoint d'animation, permanent à temps non complet, à 25/35^{ème} ;

Mme la Présidente demande au comité de bien vouloir délibérer.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'adopter, à compter du 1^{er} septembre 2023, les modifications du tableau des emplois ainsi proposées :

Tableau des emplois permanents à temps complet		
Emplois	Nombre	Grade
Service social		
ATSEM	2	Cadre d'emplois : ATSEM Grade : ATSEM principal 1 ^{ère} classe
Service technique		
Agent de restauration scolaire – cuisine	1	Cadre d'emplois : adjoint technique territorial Grade : adjoint technique 2 ^{ème} classe
Tableau des emplois permanents à temps non complet		
Emplois	Nombre	Grade
Service social		
ATSEM	1	Cadre d'emplois : ATSEM Grade : ATSEM principal 2 ^{ème} classe – 25/35 ^{ème}
ATSEM	1	Cadre d'emplois : Adjoint d'animation Grade : adjoint d'animation – 25/35 ^{ème}
Service technique		
Agent de restauration scolaire – cuisine	1	Cadre d'emplois : adjoint technique territorial Grade : adjoint technique – 25/35 ^{ème}
Agent de restauration + surveillance cantine + garderie périscolaire	1	Cadre d'emplois : adjoint technique territorial Grade : adjoint technique – 19/35 ^{ème}
Agent de surveillance cantine + garderie périscolaire	2	Cadre d'emplois : adjoint technique territorial Grade : adjoint technique – 13/35 ^{ème}
Agent de surveillance garderie périscolaire + nettoyage salle de restaurant	1	Cadre d'emplois : adjoint technique territorial Grade : adjoint technique – 15/35 ^{ème}

Agent de surveillance cantine	4	Cadre d'emplois : adjoint technique territorial Grade : adjoint technique – 6.10/35 ^{ème}
Tableau des emplois non permanents à temps non complet		
Emplois	Nombre	Grade
Agent de restauration scolaire – surveillance	1	Cadre d'emplois : adjoint technique territorial Grade : adjoint technique – 30/35 ^{ème}

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012, article 6411.

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 15_2023 du 26.06.2023 du même objet.

● Questions diverses

Travaux éclairage école : Mme la Présidente informe le comité que les travaux de remplacement des luminaires de l'école sont quasiment terminés. Les agents ont bien travaillé au démontage pendant la 1^{ère} semaine ce qui a permis d'avancer vite.

Il reste le réglage de la luminosité qui sera fait dans le mois d'août.

Mme la Présidente lève la séance à 19h55.

La Présidente du SIVU,
Mme ETTORI Carole

Le secrétaire de séance,
M. REY-GORREZ Sébastien